



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinque novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 14/11/25

Affichage : 14/11/25

Nombre de membres

- En exercice : 19

- Procurations : 3

- Votants : 13

Etaient présents : Patrice BROUHARD ; Stéphane DELAGE ; Michel REY ; Didier DEBRIE ; Mauricette GOMEZ ; Nicole DUBUC ; Marie-Pierre BIGOT ; Ghislaine JOUANNET ; Guillaume BONDoux ; ; Evelyne BERUSSEAU.

Excusés : Béatrice PREVOST a donné pouvoir à G. JOUANNET ; Alain LATREUILLE ; Nathalie DEDIEU a donné pouvoir à S. DELAGE ; Fabrice STRADY a donné pouvoir à P. BROUHARD

Absents : Emmanuelle STRADY ; Christine CHAPRON ; Joël CHAGNOLEAU ; Alix SICARD ; Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Stéphane DELAGE.

2025_11_80 Dénomination des voies à Souhe

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places ;

Vu l'avis de la commission « voirie » du 08/10/2025 ;

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les noms attribués aux voies répertoriées ci-dessous et en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Le secrétaire de séance,

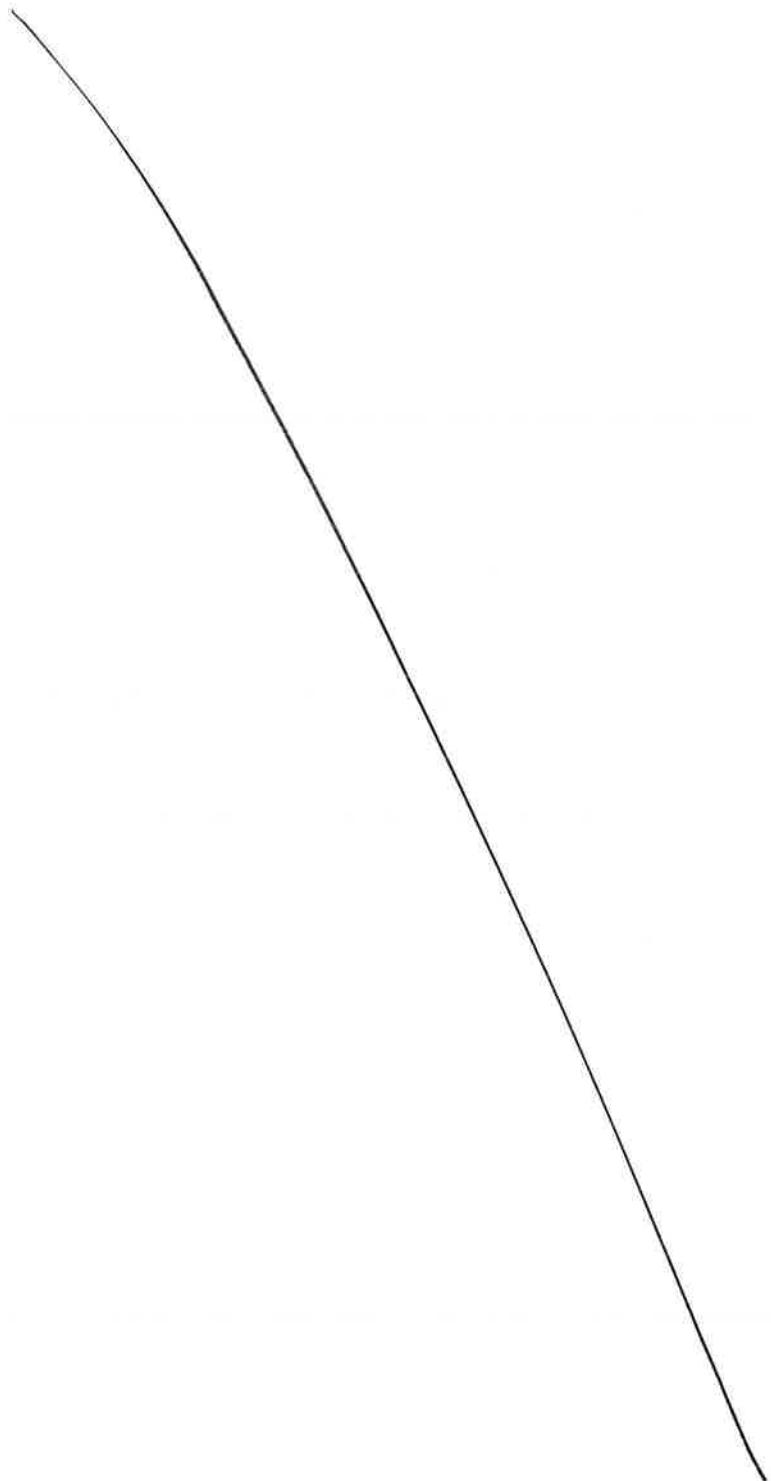
Le Maire,
Patrice BROUHARD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 09/11/25
et de sa publication le 27/11/25



AR Prefecture

017-211701859-20251125-2025_11_80-DE
Reçu le 01/12/2025





AR Prefecture ~~Annonce à la délibération 2025-11-80.~~
07 1859 20251125-2025_11_80-DE
Reçu le 01/12/2025

Appellation du chemin	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères et du point d'extrême.	Rappel des anciens chemins				
		Longueur (m)	Cat	N°	Date	Ancienne appellation
Le Gua - Souhe						
VC 401 U	Rue du Pied Routi					
VC 402 U	Rue des Saloches					
VC 403 U	Rue de la Casse d'Essert					
VC 404 U	Rue des Marais Neufs					
VC 405 U	Rue des Mâtaires					
VC 406 U	Rue de l'Artillerie					
VC 407 U	Rue des Tonnes					
VC 408 U	Rue de la Forge					
VC 409 U	Rue des Cygnes					
VC 410 U	Rue du Pigeonnier					
VC 411 U	Rue du Puits Doux					
VC 412 U	Rue de Brizaud					
VC 413 U	Rue des Sarcelles					
VC 414 U	Rue des Huppes					
VC 416 U	Rue du Temple					
VC 418 U	Rue de l'Ecole					
VC 419 U	Rue des Hérons					
VC 420 U	Rue des Gravelots					
VC 421 U	Rue de la Gravelot					
VC 422 U	Rue Henri Ternot					
VC 423 U	Rue des Cigognes					
VC 424 U	Rue du Casino					
VC 426 U	Impasse des Palourdes					
VC 427 U	Impasse des Anguilles					
VC 428 U	Impasse du Gardour					
P10	Place des Cols Verts					
	Située entre la rue du Pied Routi (VC 401 U) et la rue des Tonnes (VC 407 U)					
	Part de la rue du Pied Routi (VC 401 U) et la rue des Tonnes (VC 407 U)	440 m²	C	217 U	2012	Rue des échelles
	Part de la rue des Marais Neufs (VC 404 U) et la rue des Tonnes (VC 407 U)	41	B	VU 01 C	2012	Rue du Pied Routi
	Part de la rue des Marais Neufs (VC 404 U) et se termine en impasse	50	B	VU 13 C	2012	Impasse du Gardour

AR Prefecture

017-211701859-20251125-2025_11_80-DE
Reçu le 01/12/2025

